Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_028-DE

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-028 Statuts du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres des Communes Associées de la région brestoise (SMF PFCA) – Modification

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN
Marion BALLANGER, qui a donné procuration de vote à Isabelle NEDELEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge GUENNEGUES

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 30 mars 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_028-DE

CM 2026-028 Statuts du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres des Communes Associées de la région brestoise (SMF PFCA) – Modification

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L.5112-7-1,
Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région Brestoise » annexé à la délibération,

Par délibération D 25-11/27 du 15 décembre 2025, le syndicat mixte fermé des communes associées de la région brestoise (SMF des PFCA) a approuvé le projet de statuts qui modifie les règles de présentation des différentes collectivités membres au sein du comité syndical.

La modification des statuts concerne l'article 7.1 – Composition, qui est rédigé comme suit :

La représentation des membres au sein du comité syndical est la suivante :

- Brest Métropole : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants,
- Les communes de plus de 100 000 habitants : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- Les communes de plus de 10 000 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- Les communes de moins de 10 000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Suite à l'adoption de cette modification en comité syndical, chaque collectivité territoriale membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts modifiés, étant rappelé que les statuts modifiés n'entreront en vigueur qu'après approbation par arrêté préfectoral.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte « Pompes Funèbres des Communes Associées de la région brestoise ».

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

Le secrétaire de séance,
Serge GUENNEGUES